

**POLITIQUE DU RÉSEAU DES GRANDS ESPACES**  
**À L'ÉGARD DES SEXES,**  
**DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION**

1. Une reconnaissance de tous les genres, de la diversité et de l'équité doit s'accompagner d'efforts concertés et continus afin de veiller à l'inclusion des différentes communautés culturelles sous-représentées.
2. La direction générale et le conseil d'administration du Réseau des grands espaces s'engagent à favoriser un milieu de travail où les employés, les membres du conseil d'administration et les bénévoles se sentent valorisé.es, respecté.es et soutenu.es
3. À ce titre, le Réseau des grands espaces fait valoir dans tous ses processus et avec tous ses partenaires, sa politique à l'égard des sexes, de la diversité et de l'inclusion. La direction générale et le conseil d'administration du Réseau des grands espaces en sont responsables.
4. La direction générale et le conseil d'administration du Réseau des grands espaces accueillent avec dignité toute personne :
  - Issue de minorité visibles et/ou culturelles
  - Issue des Premières Nations
  - Manifestant divers besoins d'accessibilité physique
  - De toute orientation ou d'identité sexuelle, d'identité de genre et d'expression du genre
  - De tout âge
  - Qui possède les habiletés et les connaissances nécessaires pour contribuer efficacement aux travaux du Réseau des grands espaces

Définitions :

On entend par **Diversité** les différences fondées sur la race, le lieu d'origine, la religion, le statut d'immigration ou de nouvel arrivant, l'origine ethnique, l'accent, les habiletés, le corps, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression du genre et l'âge.

On entend par **Inclusion** l'action d'accueillir quelqu'un, quelque chose dans un tout et les conséquences de cette action. L'inclusion se traduit par une volonté affirmée d'accueillir toute personne issue des catégories citées plus haut.